



INTERCO RHÔNE
SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Lyon le 14 mars 2018

**Bourse du travail
Place Guichard
69422 Lyon cedex 03**

04 78 60 93 25

interco69@interco.cfdt.fr

**Monsieur le Préfet
Préfecture du Rhône
18, rue Bonnel
69003 Lyon**

Courrier LAR 1A 149 054 54448

Objet : préavis de grève

Monsieur le Préfet,

Le syndicat Interco CFDT du Rhône dépose un préavis de grève pour l'ensemble des personnels des collectivités territoriales, des établissements publics du Rhône,

Le jeudi 22 mars 2018

Ce mouvement dénonce le plan d'action publique « 2022 » annoncé par le gouvernement.

Nous refusons

- La rémunération au mérite,
- Le renforcement du recours aux contractuels
- La fusion du Chsct et du Comité technique
- Le gel du point d'indice
- La volonté de briser le statut
- Le jour de carence
- Le report du PPCR

La présente lettre vaut préavis de 1h à 24h pour le 22 mars 2018 et couvre les agents terminant et commençant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

p/Interco CFDT Rhône


Florence Aldeguer
Secrétaire générale